Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-60_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
21 Avril 2026

Date d'affichage
21 Avril 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **21 Avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND Adjoints, Franck BRYON, Pierrick BARON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 60/2026 : **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – CREATION DE LA COMMISSION**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-141165 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L.1414-2 ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.
Considérant Que les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée du maire ou de son représentant, président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;
Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle : sans panachage ni vote préférentiel.

Après consultation des membres du Conseil une liste de trois candidats titulaires et trois candidats suppléants est proposée au vote.
Titulaires : David GILBERT, Frédéric RIVIERE, Florence GELOIN
Suppléants : Célia ROLLAND, Franck BRYON, Isabelle GODEFROY MASSÉ

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Après vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 15
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont proclamés élus membres de la CAO :

Titulaires : David GILBERT, Frédéric RIVIERE, Florence GELOIN
Suppléants : Célia ROLLAND, Franck BRYON, Isabelle GODEFROY MASSÉ

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-60_2026-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-PROCLAME élus membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;
-PRECISE que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
-AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN